



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 mars 2026**  
**PROCES VERBAL**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 4 mars à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES. Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, SURRE Line.

Absents excusés : MM. LUCAS André, MIRABILLE Noëlle

Membres en exercice 13, présents 11, absents excusés 2.

Convocation en date du 24 février 2026.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame CALON Mauricette est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 19 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

**004/2026 ACQUISITION TERRAIN DISTILLERIE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'achat des parcelles de l'ancienne distillerie coopérative, qui ont été démolies excepté le bâtiment sur la parcelle E 416, qui comporte 4 cuves et 2 colonnes qui seront démontées après la vente, dans un délai de trois mois.

Afin de garantir la réalisation des travaux, un séquestre du montant des travaux majoré de 10% ainsi qu'une provision d'indemnité à fixer à l'acte d'achat.

Il précise que cette zone a été déclarée en zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables et que la commune a pour projet sur cette zone de réaliser un parking nécessaire à la salle des fêtes avec des ombrières.

Il propose d'approuver l'acquisition à l'amiable, d'une superficie de 2 191m<sup>2</sup>, appartenant à la société JOACHIM, pour la somme de 90 000 €, dans l'attente d'un rapport de diagnostic de pollution négatif. Tout autre résultat de rapport nécessitera une nouvelle délibération pour fixer le montant des travaux qui en résultent.

Le conseil approuve à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

Panneaux d'affichage électroniques : devis de la société ACE pour remplacement du logiciel, de la formation et de la mise à jour et de la maintenance annuelle du logiciel pour un montant de 1 005.60€. accepté

Achat bâtiment épicerie le jeudi 5 mars à 10h chez Maître Bonetto

Feu d'artifice : devis accepté pour 3.500 € TTC

Fresques EDF : la commune s'est positionnée pour 2 transformateurs. Une convention de partenariat devra être validée avec Enedis. Hérault Energies subventionnera à hauteur de 1 300€ par fresque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.